



Mairie
9, rue de l'Église
25720 AVANNE-AVENEY
Tél : 03 81 41 11 30
mairie@avanne-aveney.com-

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/04/2026
LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Titre	Pour	Contre	Abst.
2026-26 :	Budget communal : affectation des résultats 2025	18	0	0
2026-27 :	Budget Forêt : affectation des résultats 2025	18	0	0
2026-28 :	Vote des taux des taxes locales pour l'exercice 2026	15	0	3
2026-29 :	Finances locales : vote des subventions aux associations	18	0	0
2026-30 :	Domaine : acquisition de parcelles en zone naturelle (Le Toupot)	18	0	0
2026-31 :	Carte Avantages Jeunes	18	0	0
2026-32 :	Vote du budget primitif communal 2026	18	0	0
2026-33 :	Vote du budget annexe Forêt 2026	18	0	0
2026-34 :	Plan de financement de l'aménagement du cimetière et demande de subvention	18	0	0
2026-35 :	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants.	18	0	0
2026-36 :	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance	18	0	0
2026-37 :	Remboursement des frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes âgées aux élus	18	0	0
2026-38 :	Remboursement des frais vétérinaires	18	0	0
2026-39 :	Désignation de commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)	18	0	0
2026-40 :	Patrimoine : élimination des ouvrages de la bibliothèque destinés au rebut	18	0	0

Affichée en mairie d'Avanne-Aveney
et publiée sur le site internet le : 24/04/2026
Signature de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, maire :

Références :

- article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales : *Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*
- article L.2121-15 : *le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*